

FORMALITES D'OBTENTION D'UN VISA AFFAIRE, ETUDE OU HUMANITAIRE

(pour des séjours dont la durée n'excède pas 90 jours par période de 180 jours)

I. PARTIE GENERALE

1. Le dépôt du dossier de visa s'effectue personnellement par le demandeur de visa ou par son représentant légal.

IMPORTANT : nous n'acceptons pas l'envoi postal de certaines pièces ou de la totalité du dossier de visa

2. Le dépôt de la demande de visa se fait généralement au Centre de visas pour la Russie (prière de consulter le site officiel du Centre pour connaître les modalités de prise de rendez-vous www.vhs-france.com). Il existe aussi la possibilité de le faire directement (uniquement sur rendez-vous) à la Section des visas du Service consulaire de l'Ambassade de Russie en France, mais le nombre de personnes que l'on peut accueillir dans nos locaux quotidiennement est bien restreint.

3. La procédure de délivrance d'un visa à la Section des visas du Service consulaire de l'Ambassade de Russie en France et au Centre de visas pour la Russie ne peut être entamée qu'après la présentation de la totalité du dossier.

4. L'absence d'un des éléments sous mentionnés dans la partie Nr.II de cette rubrique entraîne l'impossibilité d'accepter le dossier.

6. Lors du dépôt du dossier à la Section de visas les droits consulaires doivent être réglés uniquement par carte bancaire (VISA ou MASTER CARD) dans les locaux du Service consulaire.

IMPORTANT : pour le dépôt du dossier au Centre de visas pour la Russie s'appliquent les règles de paiement établies par le Centre

7. Le dossier pour ce type de visa doit être déposé pas avant TROIS mois de la date du début de votre voyage, mais pas plus tard que 24 heures avant la date d'entrée sur le territoire russe.

8. Le retrait du visa s'effectue en fonction du lieu du dépôt du dossier de visa (Centre de visas pour la Russie ou la Section des visas du Service consulaire de l'Ambassade de Russie en France) personnellement par le demandeur de visa soit par son représentant muni d'un récépissé du dépôt de demande de visa.

9. Nous ne faisons pas renvoyer de visa, ni de dossiers de visa par voie postale, y compris ceux qui ont été envoyés malgré l'interdiction.

10. Le visa délivré ne donne pas le droit à l'entrée immédiate sur le territoire russe, en règle générale, il faut compter 24 heures à partir du moment de délivrance du visa avant le début du voyage en Russie

II. PIECES A PRESENTER POUR L'OBTENTION DE CE TYPE DE VISA:

1. original du passeport

avec au moins deux pages libres juxtaposées qui est valable au moins six mois après l'expiration du visa russe demandé ;

2. une photocopie des pages du passeport avec la photo et la signature

3. demande en ligne en langue anglaise ou russe dûment renseignée sur le site Internet du Département consulaire du Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie (<http://visa.kdmid.ru>).

Le formulaire de la demande en ligne est imprimé, signé et daté avec un stylo à bille encre noir.

Important :

Il faut veiller à choisir « EMBASSY OF THE RUSSIAN FEDERATION IN FRANCE » dans la rubrique « Date et lieu de la présentation du dossier », si vous avez l'intention de prendre un rendez-vous pour le dépôt de votre dossier à la Section des visas.

La photo d'identité est collée sur le formulaire ;

Important :

La photo doit :

- avoir une largeur et une longueur de 3,5 cm et 4,5 cm ;
- dater au maximum de 6 mois ;
- être nette et avoir un fond de couleur unie et claire ;
- montrer le sujet face à l'objectif avec une expression neutre, bouche fermée
- laisser clairement voir les yeux (pas de verres trop teintés, ni de reflets)
- montrer le sujet seul (sans autres personnes ou objets)

4. justificatif de l'assurance voyage

l'original de l'attestation d'assurance maladie et rapatriement fournie par une compagnie d'assurance russe ou par une compagnie française ayant un contrat de réassurance avec un partenaire russe conformément aux dispositions de la législation russe, qui doit porter au titre obligatoire le numéro du contrat, le nom de l'assuré, les dates du séjour en Russie, le tampon et la signature de l'assureur.

Bon à savoir :

Le Service Consulaire n'a pas de liste restrictive de compagnies d'assurances étrangères. C'est pourquoi le voyageur doit s'adresser à son assureur et lui demander de lui établir une Attestation de sa validité sur le territoire russe pendant tout le séjour en Russie. L'original de cette attestation fera partie du dossier de visa.

5. justificatif de séjour:

5.1. - invitation écrite émanant d'une personne morale, société ou organisation hôte, ou des autorités nationales ou locales russes * dans le cadre de l'Accord Russie-UE visant à faciliter la délivrance de visas du 25 mai 2006

* Seuls les citoyens des Etats membres de l'Union européenne qui ont signé cet Accord peuvent la faire valoir pour leurs voyages respectifs en Russie (à savoir: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et la République Tchèque)

Note :

Cette invitation est rédigée sur un papier à en-tête de la compagnie ou organisation russe et contient obligatoirement les informations suivantes :

pour la personne invitée :

- nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, numéro de passeport ;
- dates et objet du voyage, nombre d'entrées et nom des enfants mineurs l'accompagnant;

pour la personne morale invitante :

- nom et adresse complets, ainsi que son numéro d'immatriculation fiscale ;
- nom et fonction du signataire.

IMPORTANT :

Pour un visa simple, double ou multiple entrées un fax bien lisible envoyé depuis la Russie ou un scan est accepté.

5.2. - invitation délivrée par le Service fédéral des Migrations

pour un visa simple ou double entrée un scan ou un fax bien lisible envoyé depuis la Russie est accepté;

pour un visa à entrées multiples l'original est exigé.

5.3. - telex (directive) du Ministère des Affaires Étrangères de la Fédération de Russie

ce type d'invitation parvient directement au Service Consulaire;

Note :

Les visas pour l'ADOPTION sont pour trois mois à double entrée et sont délivrés sur la base des documents suivants :

1. invitation du Service fédéral des Migrations de Russie ;
2. convocation du juge russe en vue du jugement d'adoption ;

3. invitation directe sur le papier à en-tête de l'organe des autorités locales russes en charge de l'adoption ;

4. invitation directe de l'avocat russe représentant les adoptants français auprès des autorités russes.

IMPORTANT :

Après le retour en France avec l'enfant adopté en Russie il est obligatoire de procéder à l'immatriculation¹ de l'enfant au Service consulaire.

6. titre de séjour français en cours de validité

obligatoire pour tous les étrangers sauf les ressortissants des pays-membres* de l'Union européenne qui ont signé l'Accord UE-Russie visant à faciliter la délivrance de visas du 25 mai 2006

Note :

Pour les ressortissants britanniques et irlandais n'ayant pas besoin d'un permis de séjour pour rester en France plus de 90 jours, une attestation officielle des autorités française sera requise pour justifier de leur séjour de plus de 90 jours en France

Droits prélevés pour le traitement des demandes de visa :

Délai de traitement : 4-10 jours ouvrés

Tarif de visa : 35 euro*

Un supplément de 35 euro peut être perçu pour le traitement de certaines demandes de visas en urgences (moins de 4 jours ouvrés) dans les cas motivés.

* Seuls les citoyens des Etats membres de l'Union européenne qui ont signé l'Accord Russie-UE visant à faciliter la délivrance de visas du 25 mai 2006 peuvent bénéficier de ce tarif

(à savoir: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et la République Tchèque)

Les délais d'obtention :

- Un visa simple ou double entrée obtenu dans le cadre de l'Accord Russie-UE est délivré dans un délai de 4 jours ouvrés. Pour la délivrance des visas à entrées multiples dans le cadre de l'Accord Russie-UE ce délai est de 10 jours calendaires.

- Les citoyens français ayant obtenu précédemment un visa simple, double ou multientrée dans le cadre dudit Accord bénéficient du délai réduit de traitement de leurs demandes pour les visas de circulation annuels ou pluriannuels qui, en règle générale, ne dépassera pas 4 jours.

IMMATRICULATION D'UN ENFANT ADOPTE

Pièces à fournir :

1. formulaire de demande d'immatriculation;
2. copies et originaux de 2 certificats de naissance (avant et après adoption);
3. copie et original du jugement d'adoption;
4. copie et original du certificat d'adoption;
5. original du passeport de l'enfant + photocopie (les pages avec la photo et le visa);
6. originaux des passeports des adoptants + photocopies (les pages avec la photo et l'adresse);
7. attestation de domicile des adoptants délivrée par la Mairie;
8. 2 photos d'identité de l'enfant;
9. enveloppe timbrée avec l'adresse de retour;
10. 25 euros (certificat d'immatriculation à envoyer en Russie, immatriculation gratuite) à régler par carte bancaire dans les locaux du Service Consulaire.

La procédure d'immatriculation de l'enfant adopté prévoit le déplacement soit d'un des parents, soit d'une personne mandatée par la procuration notariée, munis des documents susmentionnés.

HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

- Ouverture du lundi au jeudi de 15h à 17.30h (guichet №2)
- Fermeture vendredi, week-end et jours fériés en Fédération de Russie.

Les jours fériés en Fédération de Russie :

- les 1, 2, 3, 4 et 5 janvier – Les vacances du Jour de l'An;
- le 7 janvier – Noël orthodoxe;
- le 8 mars – Journée internationale de la Femme;
- le 1er mai – Fête du Printemps et du Travail;
- le 9 mai – Fête de la Victoire;
- le 12 juin – Journée de la Russie – fête nationale;
- le 4 novembre – Journée de l'unité nationale.

Attention :

Si un jour férié est un jour de repos, selon la législation russe en vigueur, le jour de rattrapage est le suivant jour ouvrable.

Pour plus de précisions sur les jours de rattrapages prière de consulter notre site.